

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 15 MARS 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS, VIVES, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

22 - 24 - DEGREVEMENTS ; FACTURES CONSOMMATION D'EAU

Rapport présenté par Monsieur CARRERE, conseiller municipal :

Vu les demandes de dégrèvements concernant plusieurs factures d'eau potable,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 40 fixant les modalités de calcul des dégrèvements sur les consommations d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil municipal après avis du Conseil d'Exploitation.

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la Régie des Eaux, il est proposé d'accorder les dégrèvements suivants d'un montant total de 11 721,40 € TTC qui se résument comme suit :

Exercice Session	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC DÉGRÈVÉ	
			Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
2022	Fuite	20220200058	2 437,81 €	9 283,59 €
		TOTAL	2 437,81 €	9 283,59 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le 21 MARS 2022

ID : 064-216404301-20220315-22DEL24-DE

Volumes en m³ pour l'eau et m³ pour l'assainissement qui se résument comme suit :

Exercice Session	MOTIF	CUBAGE DÉGRÉVÉ DIRECTEMENT SUR FACTURE	
		EAU m ³	ASSAINISSEMENT m ³
2022	Fuite		110
			110

Après l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 9 mars 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix pour - 4 abstentions (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE) approuve les dégrèvements présentés.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 15 mars 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Affiché en Mairie le 21 MARS 2022

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

